

Image not found or type unknown



## restitution de clés, obliger à un salarié

Par **Gemex**, le **05/06/2022** à **19:16**

Bonjour

Il y a une employée que depuis 25 jours elle n'a pas rendu le trousseau de clés, il y a un moyen de l'obliger légalement à les rendre ?

Par **Visiteur**, le **05/06/2022** à **19:46**

Bonjour,

Vous êtes son employeur ?

Cette employée a-t-elle signé un reçu pour ces clés ?

Pourquoi voulez-vous qu'elle rende ces clés ?

Vous n'avez pas un double ?

Quel est votre problème exactement ?

Par **Gemex**, le **05/06/2022** à **19:56**

Bonsoir

Merci pour votre réponse très rapide

Oui, elle était en arrêt depuis le 10 mars et entre temps elle a donné sa démission, elle ne fait plus partie de l'effectif depuis le 25 mai, mais elle est partie avec les clés, et j'ai besoin.

Par **Visiteur**, le **05/06/2022** à **20:26**

Avez-vous une preuve qu'elle a ces clés ?

Si oui, vous pouvez lui envoyer un courrier RAR pour réclamer ces clés.

Si non, laissez tomber et changez vos serrures.

C'est très imprudent de confier des clés dont on n'a pas de double et surtout sans rien faire signer. Il est même recommandé de demander une "caution" = une somme d'argent qui est bloquée en échange des clés.

Par **Gemex**, le **05/06/2022** à **22:12**

J'ai les double mais il me faut le recouper aussi, je le enverrais un RAR

Merci ,

et bonne soirée

Par **miyako**, le **06/06/2022** à **17:42**

Bonsoir,

Vous écrivez une lettre recommandée AR avec mise en demeure de rendre les clefs ,sous huitaine ,en détaillant de quelles clefs il s'agit.Faute de quoi ,vous saisissez le juge des référés du conseil des prud'hommes ,avec demande d'astreinte journalières et dommages et intérêts.

Cordialement

Par **Prana67**, le **07/06/2022** à **12:14**

Bonjour,

[quote]

Il est même recommandé de demander une "caution" = une somme d'argent qui est bloquée en échange des clés.

[/quote]

Une "caution" est une personne, je suppose que vous parlez d'un dépôt de garantie ? Non seulement ce n'est pas recommandé, mais c'est interdit. Tout comme il est interdit de demander à un salarié de rembourser des clés ou autre matériel de l'employeur qu'il aurait égaré, perdu, détérioré, etc... Par contre l'employeur peut sanctionner un salarié qui perd trop souvent ses outils ou qui ne les entretient pas comme il devrait le faire.

Par **Visiteur**, le **07/06/2022** à **12:21**

Merci c'est bien noté.

Mais il doit quand même être légal de faire signer un reçu au salarié pour ces clés.

Par **Prana67**, le **07/06/2022** à **16:18**

[quote]

Mais il doit quand même être légal de faire signer un reçu au salarié pour ces clés.

[/quote]

Oui tout à fait, c'est même vivement recommandé.

Par **Paprika041418**, le **31/01/2024** à **10:07**

Bonjour je suis en arrêt maladie pour burn out mon employeur m'a demander de restituer les clés j'ai donc répondu qu'il m'était impossible de me déplacer sur mon lieu de travail mais lui propose soit qu'il m'envoie un coursier soit une enveloppe timbrée celui-ci refuse et veut lui même venir les récupérer sachant que j'ai sortie libres comment faire je ne me sens pas capable de le recevoir seule

Par **Prana67**, le **31/01/2024** à **10:21**

Bonjour,

Demandez à une personne de confiance d'être présente quand l'employeur viendra récupérer les clés.

Par **Pierrepauljean**, le **31/01/2024** à **10:33**

bonjour

et préparez un document écrit pour attester que M. reconnait avoir récupéré ce jour les clés (mettre le détail) que vous ferez signer et dater